

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-AE125

présenté par
M. Rambaud et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Aide publique au développement »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	10 000 000
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	10 000 000	0
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement prévoit d’abonder les crédits, en AE et en CP, d’un montant de 10 millions d’euros pour l’action n° 2 : « Coopération bilatérale » du programme n° 209 : « Solidarité à l’égard des pays en développement » et, de minorer du même montant les crédits, en AE et en CP, pour l’action n° 1 : « Aide économique et financière multilatérale » du programme n° 110 : « Aide économique et financière au développement ».

Dans le cadre du programme 209 présentant un budget de 2,1 milliards d'euros, il est particulièrement regrettable que seulement 1,5 millions d'euros soient affectés aux fonds Chrétiens d'Orient, un montant en baisse de 500 000 euros par rapport à 2024.

Au début du xxe siècle, au Proche-Orient et au Moyen-Orient, les chrétiens représentaient 25 % de la population ; ils sont aujourd'hui estimés à 3 % de la population alors qu'ils assurent comme au Liban, le ciment d'une société multiculturelle, permettant ainsi un vivre ensemble essentiel reconnu par toutes les communautés majoritaires. Aussi le rôle historique de la France, de protecteur des chrétiens d'Orient comme le traduit année après année l'action budgétaire en leur faveur participe aujourd'hui et dans la situation du proche-orient une priorité cohérente pour ces pays, leur stabilité, la communauté chrétienne et pour la France.

Cette communauté francophile, sous la protection historique de la France, est totalement mise de côté alors qu'elle subit de plein fouet les conflits régionaux du Proche-Orient. Intensifier cette action bilatérale ciblée semble pertinent et en cohérence avec la diplomatie française, et plus acceptable pour le Français qu'une aide multilatérale diluée et sans visibilité pour la France.

De plus les écoles d'Orient participent également à la diffusion de la francophonie, car les Chrétiens d'Orient sont le vecteur principal de la francophonie dans la région.